

Image not found or type unknown



question sur le droit de retrait

Par **Dov42**, le **25/09/2024** à **19:27**

Bonjour, rnrnma chérie travail par le biais d'un prestataire et non embauchée directement à l'accueil d'une chambre de commerce. lieu public avec beaucoup de passage et où donc les portes s'ouvrent et se ferment en permanence... on lui a "fournit" un petit chauffage d'appoint qui chauffe surtout les pieds et éventuellement les mains quand elle les pose dessus... cela dit à ce jour 25 septembre elle travaille avec courant d'air à 18 degrés sachant pertinemment que ça va baisser progressivement comme chaque année depuis 3 ans. malgré ses revendications verbales annuelles elle n'est nullement prise en compte et hormis l'inconfort physique normal ça l'affecte émotionnellement quels sont ses recours légaux et justifiés? rnrnmerci beaucoup pour vos retours...